



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT DE LA DIEGE**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID : 019-200078947-20220326-2022_26_03_12-DE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six mars à 10h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : GUITARD Jean-Pierre

Date de convocation : 24/02/2022

Membres en exercice : 134

Présents : 101

Votants : 101

Pour : 101

Contre : 0

Référence DIEGE :

2022-26-03-12

Objet :

Vote du budget primitif 2022 - Budget annexe assainissement collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement collectif qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 224 000 €,
- En section d'investissement à 194 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

- Adoptent le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement collectif.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 26/03/2022
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

